

A Châteauroux le 23 MARS 2026

LA TARIFICATION SOCIALE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT DU CFA A LA RENTREE 2026

- La tarification sociale repose sur la situation fiscale de la famille de l'apprenti (4 tranches tarifaires).
- Pour bénéficier de la tarification sociale, les familles doivent s'inscrire, sur la période du mois de septembre sur le site de MonResto&co (Les familles qui n'auront pas fait cette démarche seront automatiquement affectées en tranche 4).
- Le tarif est affecté à l'apprenti pour l'année scolaire (pas d'actualisation des tarifs en cours d'année).
- Pour les demi-pensionnaires : 1 repas facturé = 1 repas consommé.
- Maintien du forfait hebdomadaire pour les internes (5 jours/4 nuits sur 36 semaines, avec abattement de 20% pour compenser les aléas de fréquentations (ponts, journées pédagogiques, jours fériés,...)).



Grille des tarifs : tarifs pouvant évoluer pour la rentrée 2026.

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Quotient fiscal = RFR / NB PART	<10 500 €	<17 000 €	<28 000 €	+ 28 000 €
Tarif repas demi-pension	3,50 €	4,25 €	4,70 €	5,30 €
Forfait 5 JOURS internat 5J/4N SEMAINE	41.50 €	48.25 €	52.25 €	58.25 €

Le règlement des pensions, pour les internes, peut se faire par prélèvement (cf dossier financier) ou par virement. Pour le choix du virement, une facture sera établie tous les 2 mois en octobre, décembre, février, avril et juin de l'année scolaire en cours. Concernant les demi-pensionnaires, le règlement des repas se fait via l'application MyturboSelf.

Des informations complémentaires seront communiquées à la rentrée 2026.